



Chamagnieu - Mianges

Le 23 juin 2022

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

### Présents :

Mesdames Agnès BALLEFIN, Laure BERNARD, Anne BEROUD, Pascale GELIN, Pascale QUENTIN  
Messieurs Jean-Marc BAUDELET, Eric BAZIN, Jean-Yves CADO, David LAUTSCH, Romain  
MAISONNETTE, Claude MARTINEZ, Philippe SIROT, Olivier TRIOULAIRE

### Pouvoir :

Adeline BENARD donne pouvoir à Philippe SIROT  
Odile CHARDON donne pouvoir à Agnès BALLEFIN  
Raquel DUNCAN donne pouvoir à Laure BERNARD  
Anne MATILLAT donne pouvoir à Pascale QUENTIN  
Sébastien PINCHON donne pouvoir à Anne BEROUD

### Secrétaire de séance :

Mr David LAUTSCH a été nommé secrétaire.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2022**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 avril 2022.

### Ordre du jour :

#### **- Délibérations**

1. Révision du bail à loyer 2022 de la pizzeria
2. Augmentation temps de travail
3. Lancement procédure adaptée cantine
4. Lancement procédure adaptée pour l'aménagement de la cour de l'école
5. Attribution du marché pour la réfection du parking de la Fontaine
6. Demande de subventions pour le nouveau revêtement de la cour de l'école primaire
7. Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes
8. Mutualisation des achats (groupement de commande de fournitures administratives et papiers avec la CCBD)

#### **- Informations diverses**

**1. Révision du bail à loyer 2022 de la pizzeria**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DONNE SON ACCORD pour une augmentation de 1,61 % à compter du 1er juillet 2022 du bail de la pizzeria sise 2470 route de Vienne,*
- *DIT qu'elle correspond à celle fixée par l'indice de référence des loyers du 4e trimestre 2021,*
- *DIT qu'ainsi le loyer mensuel passera de 697,45 euros à 708,68 euros (sept-cent-huit Euros et soixante-huit Cents),*
- *DIT que la recette totale sera inscrite dans le budget primitif de l'exercice 2022, chapitre 75, article 752 « revenus des immeubles ».*

**2. Augmentation temps de travail**

Monsieur le Maire explique que suite à l'agrandissement de l'école il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent du service périscolaire, en accord avec celui-ci, afin de passer de 30h/hebdo à 31,5h hebdo.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DONNE SON ACCORD pour l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet, de 30h00 à 31h30 hebdomadaires à compter du 1er septembre 2022,*
- *CHARGE Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.*

**3. Lancement procédure adaptée cantine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de relancer une consultation pour le marché de restauration scolaire (Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école), celui-ci arrivant à échéance le 31 août 2022.

Il propose, de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics, l'estimation prévisionnelle étant inférieure à 90.000 € HT.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *APPROUVE le lancement de la consultation pour le marché de restauration scolaire*
- *OPTE pour une consultation en procédure adaptée restreinte*
- *CHARGE Monsieur le Maire du suivi de ce dossier*

**4. Lancement procédure adaptée pour l'aménagement de la cour de l'école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de lancer une consultation pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Il propose, de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *APPROUVE le lancement de la consultation pour l'aménagement de la cour de l'école*
- *OPTE pour une consultation en procédure adaptée*
- *CHARGE Monsieur le Maire du suivi de ce dossier*

## **5. Attribution du marché pour la réfection du parking de la Fontaine**

Le Maire rappelle qu'une consultation publique a été lancée selon la procédure de publicité définie par les articles L. 2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique pour la réfection du parking de la Fontaine.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité*

- *ATTRIBUE le marché pour la réfection de la Fontaine à l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 105.847,84€ TTC*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, ainsi que tout document relatif à cette attribution de marché.*

## **6. Demande de subventions pour l'aménagement de la cour de l'école primaire**

Monsieur le maire explique qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour l'aménagement de la cour de l'école primaire.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *APPROUVE ce projet*
- *DECIDE de demander des subventions auprès de l'Agence de l'eau*
- *DEPOSE un dossier complet afin d'obtenir les subventions*
- *CHARGE le maire du suivi de ce dossier*

## **7. Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire et Mr BAUDELET (adjoint en charge des finances) expliquent que suite aux éléments suivants : travaux imprévus, non-obtention de subventions demandées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et retard dans le versement des autres subventions, la commune fait actuellement face à un besoin de Trésorerie ponctuel.

Pour pallier à cela, ils proposent de signer une convention avec la Caisse d'Epargne afin de mettre en place une ligne de trésorerie interactive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1.750.000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :*

- *La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet*
- *Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.*
- *Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de CHAMAGNIEU décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :*
  - *Montant :* 1 750 000 Euros
  - *Durée :* un an maximum
  - *Taux d'intérêt applicable à un tirage par l'Emprunteur à chaque demande de versement des fonds au choix :* ESTER + marge de 0,50% ou TAUX FIXE de 0,50%
- *Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.*
  - *Périodicité de facturation des intérêts :* trimestrielle civile
  - *Frais de dossier :* 875 euros
  - *Commission de non-utilisation :* 0,05% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

- Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
  - Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.
- AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**8. Mutualisation des achats (groupement de commande de fournitures administratives et papiers avec la CCBD)**

*Délibération reportée faute d'informations transmises par la CCBD*

## INFORMATIONS – PROJETS

### **PROJETS :**

#### ECOLE

- Les nouvelles classes sont terminées
- La nouvelle cantine et la garderie devraient être finies fin juillet
- La cour doit être réalisée en juillet/août
- La chaufferie débutera la semaine prochaine afin d'être opérationnelle en septembre. Une solution a été trouvée afin de ne pas couper le chêne. Les élèves ont fait une pétition et des dessins pour cela
- Les travaux de la nouvelle bibliothèque commenceront en septembre. Elle devrait être prête à la Toussaint

#### STADE

- Des problèmes de réglage de l'arrosage persistent, une importante fuite d'eau a même eu lieu, nous cherchons des solutions avec Parcs et Sports.
- La 1ère tonte a été réalisée par Parcs et Sports
- Beaucoup de mauvaises herbes sont présentes dans le gazon. Espérons qu'elles disparaissent au fur et à mesure des tontes

#### RD75

- L'entreprise Sade a pris beaucoup de retard vers la Mairie car elle a trouvé de la roche. Elle doit impérativement terminer sa partie avant fin juillet afin de pouvoir maintenir les délais et finir les travaux d'ici fin novembre comme prévu.
- L'Entreprise Jean Lefebvre devrait commencer côté Nord mi-octobre
- L'enrobé doit impérativement être réalisé avant le 15 décembre sinon il ne sera plus possible de le faire jusqu'au 15 mars à cause de la fermeture des centrales d'enrobé durant l'hiver
- Les ilots et le plateau surélevé doivent être réalisés courant septembre

#### CENTRE BOURG

- Des personnes ont déjà aménagé dans les appartements
- Nous devrions recevoir les clés des locaux appartenant à la Mairie (épicerie + professions libérales) mi-juillet
- L'épicerie devrait ouvrir fin août, pour les autres locaux cela dépendra de la délivrance des autorisations d'accessibilité par le Département
- Les médecins emménageront le 27 juin
- Les enrobés et le béton désactivé ont été réalisés

#### MAIRIE

- L'objectif est de lancer l'appel d'offre avant la rentrée de septembre afin de pouvoir commencer les travaux début 2023

#### LOCAL ASSOCIATIF

- La commune prévoit de construire un nouveau local associatif pour la chasse et le club des anciens derrière le nouveau cimetière
- Les deux associations se sont entretenues et ont données leur aval pour un local commun
- La commune espère pouvoir déposer le permis de construire d'ici la fin de l'année

### **TRAVAUX :**

#### ROUTE DE PANOSSAS

- Les travaux ont débuté mi-mai et devraient se terminer fin juillet

## **CCAS :**

### **CHAM'AVENGERS**

- Une sortie à Walibi est prévue le dernier samedi du mois d'août
- Des animations sont en préparation pour Halloween et Noël

### **REPAS « AUBERGE ESPAGNOLE »**

- Un pique-nique pour les aînés sera organisé le 4 septembre au château de Chamagnieu
- Chaque participant amènera quelque chose à manger et le CCAS offrira les boissons

### **REPAS DE FIN D'ANNEE**

- Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dernier week-end de novembre

## **DIVERS :**

### **INAUGURATION CHEMIN DE CROIX**

- Une belle cérémonie a eu lieu le vendredi 17 juin
- Les explications du travail de la restauratrice ont été très intéressantes

### **CONTENTIEUX URBANISME**

- Après 10 ans de procédures juridiques, le mur de Mr AFONSO a enfin été rabaissé et mis aux normes

Le Maire lève la séance à 22h00 et remercie les personnes présentes.